

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 03 MARS 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER, Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Mme Marianne PAILLERON qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE_2025_12_2B : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES
POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNE (MUSÉE)**

Exposé : Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ...*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ... »

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts)	RAR inscrits au BP 2024 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions 2024 modificatives	Montant total à prendre en compte
D 20	39 300	3 700	0	43 000
D 21	213 505	23 000	0	236 505
D 23	120 000	26 500	0	146 500
TOTAL				426 005

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 426 005 x 25 % = 106 501 €

Le Conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 18 300 € répartis comme suit :

Chapitre / article	N° opération	Libellé	Montant
2313	35	Travaux Magnanerie	12 000
21534	27	Aménagement divers : travaux d'électrification rurale	6 300
TOTAL			18 300

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

ANNULE ET REMPLACE LA PRÉCÉDENTE ERRONÉE (DE_2025_12_2).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250303-DE_2025_12_2B-DE

S²LO

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

